



COMITE DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE DE LA SARTHE

22 mars 2013

Déclaration liminaire

LE RESEAU D'ACTION SOCIALE EN PERIL

Les organisations syndicales CGT, FO DGFIP, SOLIDAIRES (SFP) et CFDT soussignées condamnent les suppressions d'emplois dans le réseau de l'action sociale.

Après des années de suppressions d'emplois liées à la RGPP dans tous les services du Ministère, l'Etat employeur s'attaque désormais aux emplois de l'action sociale.

15 suppressions d'emplois dans les délégations viennent d'être réalisées, sans concertation, privant les assistants de délégations des droits et garanties élémentaires. 27 délégations se retrouveront fin 2013 avec seul le délégué pour gérer l'action sociale départementale.

Grâce aux luttes de 1989, les agents avec les organisations syndicales ont réussi à imposer et à construire un réseau d'action sociale de proximité et départemental.

Ce réseau de proximité a fait la preuve de son efficacité. Le réduire, c'est porter atteinte à l'action sociale ministérielle, c'est accompagner une logique de réductions des moyens humains, destructrice de cohésion sociale.

Un réseau restreint, c'est une action sociale dégradée et inefficace.

L'action sociale, avec tous les personnels de délégation, a pour mission d'aider, accompagner, améliorer les conditions de vie au et hors du travail des agents actifs (titulaires ou non), des retraités, et de leurs familles.

Pour continuer à répondre aux besoins, l'action sociale doit être au plus près des agents.

Tous les moyens humains doivent être sauvegardés. Pour gérer au quotidien les aides et prêts sociaux, la restauration, les logements sociaux, la petite enfance, les vacances, l'arbre de Noël, les sorties locales, la solidarité envers les agents en difficulté etc., les délégations doivent disposer de tous leurs moyens humains.

Les premières informations sur le projet de loi de Finances pour 2014 augurent de budgets ministériels en régression.

Au-delà du fonctionnement du réseau, ce sont bel et bien les prestations qui sont menacées.

Le budget de l'action sociale appartient aux agents. Réduire les moyens en personnels et les crédits, c'est reprendre aux agents une partie de leur bien collectif.

C'est pourquoi nous exigeons

L'ARRÊT IMMÉDIAT DES SUPPRESSIONS D'EMPLOI A L'ACTION SOCIALE !

Comme nous vous l'avions martelé lors du précédent CDAS, nous souhaitons aujourd'hui réaffirmer notre attachement aux délégations départementales, véritable service de proximité pour les agents, qui subissent de plein fouet les réformes successives et une dégradation continue de leurs conditions de travail, notamment du fait des suppressions massives d'emplois de ces dernières années.

Jamais les représentants du personnel n'ont été aussi sollicités par les agents de tous grades pour nous expliquer leurs souffrances en lien direct avec leur activité professionnelle.

Nous ne pouvons ici que dénoncer cette politique brutale qui ne se soucie plus suffisamment de l'humain.

Nous souhaitons ici dénoncer le manque de moyens dont disposent en général les délégations départementales et l'aggravation de la situation qui se dessine actuellement.

A cela s'ajoutent les problèmes rencontrés dans leur vie sociale et personnelle par les agents, chômage du conjoint ou des enfants, régression du pouvoir d'achat, maladie.

Alors que l'administration avait renoncé au projet de régionalisation de l'action sociale au printemps 2011, il semblerait qu'elle ait oublié son engagement réitéré pourtant lors du groupe de travail national du 27 mars 2012 : garantir le maintien du lien de proximité du réseau avec les agents des Finances.

L'article 25 de l'arrêté du 15 janvier 2002 prévoit qu' « un délégué est choisi à l'issue d'une procédure d'appel à candidatures parmi les agents du Ministère en fonction dans le département », Les organisations syndicales signataires de cette déclaration s'opposent donc à toute limitation de grade et hiérarchisation des fonctions.

Les organisations syndicales signataires de cette déclaration réaffirment la nécessité d'un réseau d'action sociale de proximité, avec des délégués de tous grades, élus, et disposant de toutes les prérogatives attachées à leurs fonctions. Leur action doit être soutenue par la présence des assistant(e)s de délégation, indispensables à la sérénité de l'action sociale dans chaque département, et en Sarthe en particulier.

Les organisations syndicales signataires de cette déclaration restent opposées à la régionalisation de l'action sociale et exigent le maintien des moyens humains et budgétaires nécessaires au bon fonctionnement de l'Action Sociale ministérielle.

Elles sont chargées de remettre à M. le Président du CDAS de la Sarthe les pétitions signées par les agents qui montrent ainsi leur attachement à leur service d'action sociale.

Par ailleurs, l'intersyndicale proposera aux membres du CDAS le vote d'un vœu qui sera présenté au CNAS et au Ministère.